

DELIBERATION N° 99/06-02 - COMPTE
ADMINISTRATIF 1998/AFFECTATION DES
RESULTATS

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 1998, afin de respecter la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- résultat de clôture investissement :	- 7 112 072, 54
- résultat de clôture fonctionnement :	+ 9 170 807, 27

- résultat global :	2 058 734, 73

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter la part nécessaire de l'excédent de fonctionnement de clôture pour couvrir le déficit d'investissement de clôture soit 7 112 072, 54 F et de reprendre le solde, soit 2 058 734, 73 F au budget supplémentaire 1999 dans l'excédent de fonctionnement reporté,

- cette opération se traduira par l'émission d'un titre de recette au compte 1068, sur l'exercice 1999.